

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Dean Lee

<https://www.cadre21.org/membres/abf598da7c0f598103371aa0>

Date d'obtention : 2021-11-19 21:11:17

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Parler a l'auteur du signalement/la victime.

evaluer l'incident

verifier l'information

parler a l'instigateur

determiner si impulsif ou malveillant et agir en fonction

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Important de bien verifier les informations pour prendre une decision bien-informee.

Bien respecter les roles des partenaires (ecole, police)

bien suivre les etapes

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Verifier l'information. plusieurs versions, perspectives pourraient rendre l'etape complexe. L'intention derriere l'acte peut etre plus difficile a saisir.

Plus globalement, completer le processus et maintenir la collaboration de tous (idealement) est un defi, particulierement avec le clientele.